

Jeune public – Collectif JP Hauts-de-France – 11 décembre 2023

Introduction Thibault

0. Interconnaissance :

Donner son nom/structure et « ce que vous attendez de cette journée autour des droits culturels » :

Des partages et échanges, la découverte des droits culturels et comprendre l'intérêt par rapport à ces droits. Se nourrir en ce sens-là, après la formation avec le Collectif. Comprendre ce que sont les droits culturels concrètement et partager des pratiques liées à leur mise en œuvre.

1. Contextualisation

- **DH/DC** : **dignité** humaine, perspective **culturelle**, **interdépendance**/indivisibilité avec autres « générations de droits » (droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, droits-solidarité et droits environnementaux...)
- **Politiques culturelles belges** : cadre **communautaire** en FWB, politiques culturelles porteuses de « **démocratie culturelle** » (participation active des populations à la culture, pratiques collectives d'expression, libre association, perspective d'égalité/émancipation et transformation sociale et politique, financé par pouvoirs publics) et « **démocratisation de la culture** » (//influence française, élargissement et diversification des publics, accès égal aux œuvres et facilitation de cet accès)
- Exemples : décrets Lectures publiques et Centres d'expression et créativité en 2009, décrets Éducation Permanente en 2003 et 2018, législation Jeunesse en 2000-01
- Décret du 21/11/2013 des Centres culturels : démocratisation de la culture et démocratie culturelle vers les droits culturels comme référentiels communs

Illustration par le secteur des Centres culturels en FWB

- implication Etat à pd 1965 = culture se fait **enjeu politique** : **accès** aux biens culturels et à **citoyenneté active**. 1968, plan quinquennal Wigny (production, diffusion ; faciliter participation des populations)
- AR 5/8/1970 : conditions d'agrément et subventionnement des CC : véritable essor du secteur = **enjeux financier et de concertation**.
+ Décret 28/7/1992 : enjeu **d'actualiser** la politique culturelle avec développement du secteur.
- **Décret 21/11/2013** : CC comme **pierre angulaire** des politiques culturelles (« volonté forte de concrétiser, au bénéfice de tout·e citoyen·ne, l'exercice réel du droit à la culture ») : repenser **missions** des CC, modes de **subventionnement**, **méthodes** de travail et processus participatifs

→ réactualiser le décret avec **développement** secteur (72 à 115), absence de **référentiel commun** (clarifier et concrétiser), **évaluer projet culturel** et sa mise en œuvre (pas juste des critères formels, classement en catégories)...

- **Réceptions du décret** : Légitimation des actions ; Opportunité de recul et d'évaluation, approfondissement ; Défis en termes de langage, de temps, de plaisir et de responsabilité ; l'humain et son pouvoir d'agir avec son environnement

(5min) 2. Définitions de la culture

Enjeux de référentiels et de terminologie (décret 2013 CC)

- « **Culture** » (article 1, 5°) : définition englobante et anthropologique proches des droits culturels de la Déclaration de Fribourg
- « **Droit à la culture** » (article 1, 9°) : définition restrictive et pragmatique, visant à traduire des valeurs éthiques au plan juridique
→ **sources** liées à plusieurs textes internationaux (DUDH Art 22 et 27, Art 15 PIDESC/PIDCP, Déclaration de Fribourg, Constitution belge Art 13,...)
→ entre droit et culture, une **tension** à interpréter de manière active (Luc Carton) VS opérationnalisation
- Vision d'**éducation permanente** quant aux principes généraux (article 2)
- Enjeu de l'évaluation du projet d'action culturelle (article 20)
- Enjeu de gouvernance (subventionnement et financements ; instances du CC, participation citoyenne)

Présentations des fiches facilitatrices des référentiels

(5min) 3. Le contexte de la Plateforme

La Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles est pilotée par l'association d'éducation permanente **Culture & Démocratie**. Cette structure est un espace **ouvert** à toute personne et professionnelle désireux·se de **trouver** des informations, **d'échanger** ou de **réfléchir sur les droits culturels et leur effectivité**.

Depuis les premières idées en 2010 avec Patrice Meyer-Bisch, le Réseau Culture 21 et l'Université de Bergame, jusqu'à la création de la Plateforme en 2017 et la première convention en 2019, les objectifs de la structure ont été de **problématiser** les droits culturels à partir d'une recherche participative avec des professionnel·les de terrain, ainsi que de **mettre en relation, faire circuler et valoriser** des initiatives et idées autour de l'effectivité des droits culturels.

En pratique, une **recherche participative est menée depuis plusieurs années avec le secteur des centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Au début de la recherche en 2019, ceux-ci/CC étaient le premier secteur de la Fédération à être enjoint par un décret à contribuer à l'effectivité des droits culturels. Au niveau de la Plateforme, la

première convention de trois ans (2019-2021) a visé à constituer l'exercice des droits culturels en objet de recherche par un **travail d'observation et de problématisation** tout en s'efforçant de diffuser le matériau produit et développer ainsi une **culture commune** autour des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles et au-delà.

Diversité des partenaires, diversité des territoires : approche par territoire

(5min) 4. Résultats de la recherche

Convention 2019-2021 :

Au cours de ces trois premières années de recherche, des **pistes** ont été dégagées à propos :

- de signaux de progression de l'exercice des droits culturels : indicateurs **quantitatifs** (combien de personnes touchées mais ne mesurent pas l'effet/impact d'une action) et autres facteurs « **coefficient de mobilisation** » (durée des rencontres, régularité, nombre de personnes auxquelles est présenté le résultat de l'action)... indicateurs **qualitatifs** (plus parlants mais plus subjectifs : observations multiples, témoignages ; investissement dans vie collective et culturelle, vecteur d'initiatives, agir sur politiques locales et environnement...)
- d'actions qui renforcent ou non l'exercice de ces droits : **origine et mise en perspective** (=action à la suite des populations (impulsion, enjeux) et en relation avec initiatives similaires), **temporalité** (= temps long, répétition, logique de processus plus que de finalités, quid action ponctuelle), **inclusion** (= identifier mécanismes d'exclusion à l'œuvre ; prix, horaires, infrastructures, thématiques, etc. ; quid conflictualité et déranger?)
- de leviers et de freins à un exercice plus intense des droits culturels :
 - leviers : **postures** (facilitateur, accompagnateur, catalyseur de projets... ; fonctions de médiation ; replacer l'humain·e au centre/citoyen·ne dans sa globalité ; être à l'écoute), **actions** (collaborations avec d'autres opérateur·ices du territoire, diffusion/programmation comme collaboratrice/ascendante et ne pas superposer à d'autres offres, veiller à ne privilégier la « haute culture »).
 - freins : **internes avec répercussion indirecte** (manque connaissance DC/scepticisme, dynamisme des instances, divergences), **interne avec répercussion directe** (programmation descendante sans lien avec territoire, instabilité des équipes, approche non globale des DC, droits sans les devoirs, communication autour DC/jargon), **freins externes avec répercussion indirecte** (charge administrative et multiples reconnaissances, climat politique instable et méconnaissance DC, inégalité de répartition des subsides et composition des équipes), **freins externes avec répercussion directe** (CC comme lieu culture élitiste, manque de mobilité des artistes/impossibilité de diffuser leur travail dans petits espaces ; évaluation descendante par les autorités, établissement de critères d'évaluation de l'exercice des DC trop subjectifs ou difficilement quantifiables, évaluation critères quantitatifs déconnectés des enjeux et réalisés en fin de parcours ; autoévaluation selon critères communs, ce qui provoque des résultats biaisés).

De même, un rapport final de recherche tire des conclusions transversales sur le travail des professionnelles en centres culturels quant à l'effectivité des droits culturels : il s'agit de questions particulièrement liées à

- des enjeux de langage dans les pratiques menées avec les populations : termes associés au DC (jargons et vocabulaires spécifiques), CC comme spécialistes de la **traduction** (théorie ↔ pratiques), efforts de **vulgarisation** et de **clarification**, malgré cela, **appropriations** et réponses concrètes (médiation, confiance, intelligences multiples) ; recours systématique au **discours** et à **l'écrit** dans l'évaluation (autres formes de rapports).
- de rapport au temps : **manque** de temps, temps **nécessaire** pour observation effectivité DC et temps **long** requis pour exercice DC + **plusieurs** temporalités des CC → **submergé**, quid **respect** temporalités humaines (rythme des visiteur·ses et travailleur·ses //homologie). Arrivée décret comme choc mais aussi **opportunité** (prisme DC pour alléger charge de travail, déculpabiliser les équipes : se poser, observer/évaluer, envisager long terme ; DC comme légitimité du travail mené).
- rapport au plaisir dans le travail : participer au développement de l'exercice des DC des populations de leur territoire, via outil de création, sensibilité, arts et cultures = **dynamique joyeuse avec plaisir** (populations ET équipes) : récolter des traces sans dénaturer action, éviter contrôle et surcharge. **Cultiver** plaisir par bonheur d'être, créer et co-construire ensemble, entretenir et provoquer la joie.
- ainsi que la prise de responsabilité et la place donnée à l'humain par le biais de démarches animées par les droits culturels : CC **pas seuls opérateurs travaillant à mise en œuvre droits fondamentaux sur territoires** (école/PECA et institutions, Lectures publiques et EP), jusqu'à l'année, seule **responsabilité décrétable** (+ lourdeur procédurale) mais à présent arts de la scène/amené à se **diffuser**. Poids sur action culturelle et évaluation : pas exigence chiffre et résultat mais ampleur des chantiers → répartir entre acteurs via **coopérations** et travail de concert = « tentaculaire ». + Humain reste **au centre** des préoccupations !

Convention 2022-2025 :

À présent, pour la seconde convention (2022-2025) et grâce à un financement accru, une première phase de travail poursuit la recherche participative avec un **nombre plus important** d'acteur·ices de centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, le travail d'observation et d'évaluation se précise avec un **suivi des actions sur le terrain** avec les travailleur·ses ainsi qu'**en parallèle, des entretiens approfondis** sur les pratiques menées par la **dizaine** de centres culturels retenus sur l'ensemble du territoire de la Fédération.

À cela s'ajoute un travail de **mise en réseau** entre les différents partenaires de la recherche, ainsi qu'un **décloisonnement** à travers des collaborations avec des structures de différents secteurs socio-culturels à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à un niveau **international** avec le groupe de Fribourg notamment.

À partir de ce foisonnement d'activités toutes plus instructives les unes que les autres pour la recherche, est réalisée une **série de livrables pédagogiques** devant permettre aux centres culturels ainsi

qu'à tout·e autre acteur·ice d'engager un travail concret dans l'observation et l'évaluation des pratiques au regard des droits culturels avec la possibilité de l'adapter au contexte concerné.

Besoins identifiés et trois pistes de recherche exploratoires :

Sur le terrain, à partir des observations dans les actions et des entretiens réalisés avec les centres culturels, trois pistes de recherche exploratoires ont été développées dans la continuité de la recherche précédemment menée :

Une première piste concerne la « **réflexivité** », c'est-à-dire comment les référentiels des droits culturels communiquent avec les pratiques des travailleur·ses avec les populations au sein des territoires ? Autrement dit, il est question de traduction entre les référentiels et les pratiques, de modes de communication et d'appropriations entre les uns et les autres.

Une seconde piste de recherche a trait aux conceptions propres aux « **outils et aux méthodes** », c'est-à-dire quels sont les outils utilisés dans les pratiques, quels sont leurs usages et selon quelle conception sont-ils mis en œuvre. En quelque sorte, les enjeux de cette piste sont propres à la relation ou la type de médiation qui s'établit grâce aux outils dans les pratiques : comment ces médiations rendent possible un travail sur les interactions dans les situations professionnelles, et surtout, quelle normativité a cours par l'usage des outils.

Enfin, une troisième piste de recherche interroge « **l'effectivité des droits culturels** », il est question là de comprendre et d'explicitier ce que recouvre cette notion à partir des pratiques et en dialogue avec les référentiels. Pour le dire autrement, il s'agit de rendre compte de quoi est faite l'expérience de l'effectivité des droits culturels à partir des pratiques des travailleur·ses avec les populations, qu'est-ce qui s'y expérimente et comment est-il possible d'évaluer cette effectivité.

Questions

Des participant·es :

Par qui ce décret a été porté ? Il répond à un besoin d'harmoniser au niveau des politiques culturelles et d'un point de vue administratif. Il a été aussi porté par la société civile et des figures de référence des droits culturels et de la démocratie culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présentation CC Eden

Contexte de travail du CC :

Commune de Charleroi, avec polycentre et ville multiculturelle, 200 000 habitant·es ; ville postindustrielle → image ville pauvre. Image négatif de « pays noir » et réappropriation de l'image (avec produits, montrer la fierté d'appartenance). Jamais pensée pour ses habitant·es, seulement à partir des années 80.

Connaissance du territoire : ne doit pas être scientifique. Détailler le processus d'analyse partagée : coconstruction avec partenaires, cycle de conférences, impact du film Demain, agence nationale de psychanalyse urbaine, clôturer par forum ouvert pour mettre en débat ce qui a été mis en place.

Cela aboutit à la mise en place d'un contrat-programme, action avec le territoire et suite à l'analyse partagée : projet d'action culturelle avec un enjeu « faire ville ensemble : réinventer un imaginaire collectif »

- accompagner les cultures urbaines (à l'initiative des partenaires ; notamment partir des associations qui sont en lien avec les habitant·es)
- redynamiser les patrimoines et expressions populaires : pex Carnaval en apportant une grande parade (Zinneke Parade) et grand feu avec corbeaux (collecter mauvaises pensées, puis sont jugés et brûlés), avec côtés festif et dramatique. Habitant·es viennent à l'Eden pour préparer le carnaval (issu de récup, pas de moteur ni de musique enregistrée)
- encourager les nouvelles utopies et transformations positives : penser les mondes présents et à venir.

Action culturelle est aussi intensifiée : donc sortie des murs et décentralisation, pex Quartiers libres : mettre de la diffusion en extérieur et là où sont les gens.

Spécialisation en culture urbaine, pour aller vers l'internationalisation des partenaires, pex concours hip hop.

Spécialisation en diffusion en arts de la scène (musique, théâtre ado adulte, jeune public).

Centre d'expression et de créativité (pex pour carnaval).

→ renvoi aux droits culturels : interviennent dans l'évaluation, peu en amont car le travail socio-culturel aborde les droits culturels (DC viennent donner un cadre). **Parfois DC le sont et ne le sont pas, les métiers n'amènent pas à travailler de la même manière les CC.**

Diffusion des jeunes publics :

A travaillé en synergie avec le Palais des Beaux-Arts, pas assez d'énergie donnée aux missions du CC, donc séparation et arrivée nouvelle direction → répartition des missions : Eden a pris la diffusion jeune public, la musique notamment = travaillé en complémentarité et pas concurrente.

- Programmation de spectacles de la FWB, avec 6-7 spectacles prévus, pour 3 à 12 (vers attention sur le début de l'adolescence, oublié sur le territoire). Spectacles théâtraux.

S'adresser aux familles, puis programmation scolaire et extra-scolaire. Partir de coups de cœur et propositions artistiques, avec sensibilité pour thématiques sociétales (graine de citoyenneté).

- Carnaval, avec actions jeunes publics, animation en classe. Avec dimension créative et expressive. Partenaires pour nourrir l'imaginaire (corbeau).
- Quartiers libres : aller là où sont les gens, aller vers diversité de pratiques et les décloisonner (pour sortir des cases adoptées pendant la saison). Préparation en amont avec des écoles environnantes des lieux où se rend.
- Noël des mômes : avec propositions des opérateurs, pour toucher des familles qui ne viennent jamais à l'Eden. Propositions musicales pour diversifier l'offre.

- Ateliers et stages créatifs avec le CEC, frontières floues. Nourrir l'estime de soi et les compétences.
- Réseau Ekla -IthAC, travailler en réseau avec les artistes.
- PECA avec réforme de l'enseignement pour avoir parcours d'éducation culturelle et artistique, déjà existant mais oblige toutes les structures à se mettre en dialogue, groupement sur FWB et Eden coordonne la région → travailler l'accessibilité de tous les élèves (quand nœud entre culture et école) : rentrée en musique avec concert, aller vers des écoles qu'on ne voit pas à l'Eden : pas à tous les coups mais porte d'entrée : penser des opérations et réfléchir aux nœuds.

Questions :

- Quid de la mesure des effets quant à la programmation hors les murs ? Pex Quartiers libres, ne s'agit pas de faire venir au CC mais d'apporter la culture là où sont les gens, quoique certain·es viendront ensuite. Diffusion Arts de la scène, comme spécialisation donc moins axés DC/moins obligé de les réfléchir.
- Sur la programmation, comment met en place les DC ? Quant à quel type de spectacle, comment et pourquoi ? D'abord s'intéresser à la programmation artistique (pas en tête des cases que cela coche). Attention de rendre accessible au niveau du spectacle, financier, rencontre artistique avec animations autour, dimensions sociétales/CRACS.
- Quid de participer à l'expression de sa propre culture pour les jeunes publics ? pex carnaval et autres projets qui contribuent à ce thème, en favorisant les expressions.
- Parler de thème (égalité, solidarité, etc.), quelles sont les lignes directrices ? Carte niveau jeune public, confiance de la direction (avec présélection par la FWB). Question de censure et choix des thématiques : pex si groupe d'extrême droite veut défiler, alors que CC comme centre démocratie locale, pas le cas mais refus Ereb car pas manifestation, que faire avec demandes hors cadre.
- Question de la durabilité : contrat avec obligations, représentation politique (+ associatif) avec validation du collège, statuts des asbl : rapports de force et friction mais dans cadre pluraliste, avec barrières et gardes-fous pour éviter l'ingérence.

Présentation Théâtre de la Guimbarde

Naissance il y a 50 ans, dans mouvance démocratisation et démocratie culturelle, pour donner accès aux enfants à la culture.

Retour sur l'expérience esthétique, avec vibrations entre parents, enfants et puéricultrice. Rentrer dans compagnie.

Dans décret arts de la scène, avec création de spectacles, actions de diffusion et médiation, en Belgique et à l'internationale. Vise tous les âges, spécificités petite enfance.

Dispose d'un lieu. Accueil en résidence de Cies jeune public, organisation de bancs d'essai des créations en cours, travail en lien avec le territoire. Pas dans missions premières d'interagir avec le

territoire mais par la mobilité des actions, cela nourrit des interactions (liens avec crèches, associations, musées de la ville). Avec tous petits, travail avec accueillant·es, pour ne pas être que dans la consommation → volonté de démarche long-terme, nourrit une continuité (échange/partenariat + festival).

Dans cadre enfants séparés des parents, répondre à besoin de rencontre. Lien aussi avec CPAS, proposer des ateliers à leur rencontre, puis voir ce qui émerge et inviter dans le lieu.

Axe de travail PECA.

Continuer le travail en lien avec le territoire, faire en sorte que cela laisse une place aux enfants dans la création et la réception.

Présentation des lieux, batailler pour travaux nouveaux bâtiments, aussi dans sens spécialisation DAS avec besoin 2^e salle. Patrimoine du lieux, avec école estropiés et mutilés de guerre (avec Paul Pastur ; vision paternaliste). Avant école vers CC Eden, dans ilot assez intégré dans le quartier. Travailler et composer avec les travaux et rénovations, en termes d'action culturelle.

+ pas abouti en termes de temporalité : le décret permet d'être en processus (notamment au niveau des bâtiments) mais pas dans une obligation de résultats (différent autres décrets, avec objectifs chiffrés), s'agit de justifier ce qui se fait par rapport aux obligations du CP.

Questions :

- Approche DC pour la création jeune public, est-ce que cela fait changer les pratiques ? Compagnie à gauche, s'interroger sur l'accessibilité avec droit de tou·tes les enfants d'avoir accès à la culture. Plutôt dans l'empirique, moins dans grille d'analyse et pas même obligation. Médiation dans la politique de la compagnie : créer des outils, pour être spectateur·ices et acteur·ices.
- En tant qu'artistes, comment et faut-il s'emparer des DC ? Pas dans les missions, de faire du lien avec le territoire. Travailler aussi la participation. Compagnies jeunes publics FWB, dans même terreau que CC... Aussi à l'international, pour nourrir la diversité d'appréhension des jeunes publics (conceptions différentes entre le Québec, l'Afrique de l'Ouest, etc.).
- Formation avec les professionnel·les de la petite enfance, pex autour du jeu,... avec objectifs pour outiller pour avoir pratiques artistiques avec enfants ou transmission univers artistique/faire médiation → retrouver du plaisir, redécouvrir les enfants de façon différente. + via résidences, nourrir et soutenir les compagnies (non subventionnées) dans l'approche jeunes publics. + remettre en avant via un stage international pour nourrir approches de la petite enfance (qui ne sont pas valorisées et présentes dans les cursus).
- Subventionnement permet d'être davantage dans l'expérimentation (pex tourner à perte dans les crèches, pour rester en contact avec ce milieu aussi). Idem pour Eden, diffusion à perte.
- Travailler l'appropriation et le vocabulaire, à travers des formations et en concertation, accompagnement par formateur·ices et coachs. Retravailler à intervalle, via temps d'évaluation et d'analyse partagée → question de la **traduction** : peuvent être présent·es dans le territoire et

les actions menées, avec chargé·es de projets ; pas tous présent·es et avec la même intensité
→ comment et quels droits mettent en avant, avec ancrage dans le territoire avec CP pour nourrir projet et évaluation, de façon stratégique (composition argumentative ; culture de l'évaluation, comme grille d'analyse de l'action).

+ celles et ceux plus éloignés de l'action, y pensent moins (pex service technique, administratif, etc.), quoique lié·es à l'action.

NB : deux CC avec grandes équipes, dans le travail des DC : à réfléchir dans petites structures et pas les mêmes moyens.

Présentation CC Chiroux

Présentation des intervenant·es : coordinatrice Babillage/médiation, programmatrice, direction + compagnie qui travaille avec le jeune public.

Contexte :

Cela fait partie de notre ADN, tisser réseau de partenaires.

Présentation de Liège (quartiers, disparitions niveaux réalités économiques, post-industriel, patrimoine culturel). Pôle scolaire sans égal, avec 100 000 élèves. Multiculturalité (moins qu'interculturalité). Fragilité inondations, travaux du tram.

Pôle culturel très développé en Wallonie, avec gros opérateurs culturels et artistiques (+ B3 avec bibliothèque des Chiroux) ; parmi ceux-là, existe les Chiroux (dans les lieux intermédiaires).

Particularité d'avoir 4 CC sur la commune de Liège.

Existence depuis 52 ans, devenu CC reconnu, se sont développés par des missions : CC pluriel et tentaculaire, avec multiples identités avec CC (CEC, opérations, biennale, etc. : reconnu par les projets mais ne savons pas qu'il s'agit des Chiroux). CCR Liège avec coopérations → au milieu de dynamiques de projet, parfois confusion pour le public.

Tension entre exigence artistique et éducation permanente : richesse de cette tension. Mise en lien régulier avec l'artistique, faire de l'EP en proposant artistiquement.

Question de l'évolution et devenir du quartier, avec le quartier en mutation.

CC :

Opérateur de proximité, sortir des murs/décentralisation, politique de transversalité dans le fonctionnement interne.

Enjeux ; Coconstruction, avec populations et partenaires ; ACG : Opérations avec appui sur arts de la scène, arts plastiques, CEC, Ilo Citoyen, espace de médiation ; ACI.

Vision en interne de transversalité, avec vision élargie en 4 CC et à 10CC.

Jeune public : « éveil culturel et artistique des tout-petits »

Une tradition dans notre projet (Centre J 1973, Festival, Babillage) + programmation familles
→ vérification d'information lié à l'analyse partagée (données froides et données chaudes, avec vécu, ressenti de la population).

Sur base d'un environnement singulier (écoles et lieux de diffusion)

Confirmée par nos autoévaluations et analyses partagées (temps de consultation continus : plateforme, échanges, dispositifs... et notre expertise/se faire confiance)

Qui percole : un territoire qui se mobilise, des partenaires qui rajoutent/plateforme avec partenaires → intérêt pour développement concret des citoyen·nes de demain.

+ accueillir des artistes et expert·es en lien avec la question des jeunes publics.

Nos actions :

Babillage : un évènement qui a 20 ans ; une plateforme pour un enjeu à défendre ; de multiples activités, de nombreuses fonctions culturelles ; un festival arts de la scène, une exposition d'un auteur-illustrateur jeunesse... et tout le reste.

Spécialisation des arts de la scène, axée sur le jeune public (0-6 et 6-12) et famille.

Des projets scolaires et associatifs, dans démarche d'EP.

« Parce qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à exercer ses droits culturels »

Programmation jeune public, entre 20 et 30 spectacles par saison (donc chaque spectacle de 5-8 séances). Construire la programmation selon différents projets (notamment avec Tempo Color, avec associations fédérations autour des droits humains fondamentaux).

Coconstruire avec autres partenaires pour construire l'offre ensemble et que l'offre soit suffisante et cohérente pour répondre aux besoins du territoire (« scènes associées ») → coconstruire pour être complémentaire. Permet de toucher d'autres populations via d'autres partenaires ; jongler avec opérateurs et outils pour proposer différentes choses et avec les jeunes publics.

Babillage, avec axe diffusion (changement avec congés scolaires, ouvrir à d'autres partenaires) et penser sur territoire et avec partenaires.

Déclinaison avec les autres droits humains et fondamentaux : collectif d'associations liégeoises (problématique liée à la surproduction textile), en lien avec jeune public. Cette année, avoir un spectacle autour de la décolonisation, avec vision large : proposer d'un spectacle de danse, témoignage danseur du Burkina Faso (au Nord-Kivu au Congo/extraction minière et conflits) → lier artistique aux thématiques : amener de l'artistique vers la médiation et EP : partir en projet autour de la thématique.
→ défense des DH : avec tempocolor, parler de sujets globaux qui nous touchent localement,
→ programmer et diffuser autour d'une thématique + programmer à partir de ce qui remonte du terrain

→ faire remonter des thèmes via l'associatif (avec CNCD 11.11.11, Jeunesses Musicales, PAC en EP, CEC Ateliers 04, Arsenic 2, Voix de femmes).

NB : cfr Chiroux et Tempocolor, autour de l'alimentation.

+ Arsenic 2 travaille sur l'alimentation

+ Envoi de la présentation (ce matin à Jérôme)

Présentation outils et plateforme Babillage

ONE : PMI et CAF, avec fonction d'accompagnement des crèches (rôle de contrôle, d'autorisation et accompagner milieux d'accueil 0-3 et parascolaire). Relais des CC autour des crèches, quant au milieu d'accueil et crèche...

→ modifier le regard des auxiliaires/puéricultrices, sensibiliser les professionnel·les autour 0-3.

→ Accompagnement des artistes et spectacles autour de ces publics + lien avec bibliothèque autour des lectures publiques.

⇒ multiples portes d'entrée via lectures, artistes, partenariats, etc.

+ penser des espaces pour la participation, s'approprier l'exposition avec les œuvres des illustrateur·ices.

Référence à Déclaration internationale des droits de l'enfant : participation à la mesure.

Comment savoir ce dont le bébé a besoin, quel choix faire pour lui et à quel moment ? Faire confiance, lire et se former, être présent et observer les réactions et regards des tout-petits.

+ renvoi à la santé culturelle des tout-petits avec Marinopoulos.

Renouvelable chaque année car les enfants grandissent, ce n'est pas gagné au niveau des personnes entourant les enfants (cfr charte et pérennité) → toucher à la dimension relation, ne pas relâcher la présence et la médiation (droit d'exercer ses DC, découvrir artiste et forme, capacités à lire le monde avec tous les sens).

Varié avec les partenaires, dans les formes et garder les exigences.

Place de l'imaginaire, créativité et liberté de créer.

Parler de rébellion + aussi de la patience, avec les environnements entourant les tout-petits : cela prend du temps → travail de longue haleine. Se renforcer et construire ensemble.

Accueil des encadrant·es, respect du code et cadre, petit gradin, etc.

+ Rituel d'entrée et de sortie, accepter de prendre de la distance et accepter le fait d'être disponible.

→ travailler sur l'accueil avec les parents et grands-parents.

+ mettre à l'aise les parents pour rendre plus flexibles par rapport aux codes du théâtre.

→ petits points d'attention

Question de formation. Que tout soit bien structuré, se dégage une méthode : quid des artistes (échanges moins dans l'amont ; danger de travailler dans la méthode, ne s'agit pas d'une instrumentalisation et laisser la liberté de création). Soutien des Chiroux est de venir/soutenir à venir voir des étapes de travail.

Espace de médiation partagée : bab lab dans l'expo, espaces partagés parents et enfants.
S'agit d'un espace de rencontre dans l'équipe pour faire de la transversalité et construire espace de médiation partagée.

Avec DC, idée de décloisonnement, avec ouverture vers des collectifs et ensemble de la ville.

Synthèse à nourrir avec le retour des participant·es :

Quid spécificité du travail avec jeune public ?

- Approche DC : connaître et comprendre les jeunes publics (identité, diversité, patrimoine et communautés), nourrir la liberté artistique/création VS la limiter avec cadre éthique !? Plutôt dans l'empirique, différentes appréhensions selon obligations et missions (cfr point sur contrat programme avec obligations/subventions). Approche par processus plus que résultat.
- Accessibilité, à travers prismes des jeunes publics (0-6, 6-12, pré et adolescent·es)
+ quid de prendre les enfants comme un public en soi, pas des petits adultes.
- Question de travailler la liberté artistique ? DC comme obligations par rapport à liberté de création, retour sur la révision décrétole (avec apport des DC, voir comment on s'empare des DC plutôt comme outils de création, pas juste de l'art participatif/aussi liberté création)
- Toucher les familles via enfants + aussi les personnes travaillant avec enfants (accueillant, scolaires). Multiplier les lieux approchant les enfants. Approche quantitative selon les actions (festival) et qualitative (médiation) → vers ville BB admis.
- Importance de l'expérience esthétique, de la proposition artistique : promotion liberté création,
- ... ?